

FICHE TECHNIQUE : Éducation Bâtir des collectivités intelligentes

Nous bénéficions toutes et tous de l'excellente éducation publique universelle. De plus, les membres du SCFP sont une partie importante du système d'éducation du Canada, soutenant l'apprentissage à tous les niveaux. De la maternelle aux études post-doctorales, nous sommes des assistantes et assistants à l'enseignement et des membres du personnel de bureau, des travailleuses et travailleurs de bibliothèque et des concierges, des conductrices et conducteurs d'autobus et des gens de métier.

Les négociations actuelles sur les échanges commerciaux à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) menacent l'avenir de l'éducation publique. L'OMC voit l'éducation publique canadienne ainsi que les autres services publics comme une occasion d'affaires ratée. Pour passer à la caisse, les entreprises utilisent l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC pour ouvrir notre système d'éducation à une prise de contrôle générale.

Les gouvernements canadiens ouvrent la voie, coupent le financement et créent les conditions pour la privatisation. Avec l'ouverture d'universités privées et le rôle actif joué par les entreprises dans les salles de classe, nous sentons déjà les effets de la privatisation et de la commercialisation de l'éducation. Les accords commerciaux comme l'AGCS accélèrent et immobilisent cette tendance, garantissant qu'on ne pourra la renverser dans l'avenir.

Les affirmations du gouvernement fédéral à l'effet que l'éducation publique est protégée contre la portée de l'AGCS sur la privatisation sont fausses. Seuls les services éducatifs livrés et complètement financés par le gouvernement sont exemptés de l'AGCS. Cela signifie que l'éducation publique n'est pas exemptée parce que les gouvernements obligent les écoles publiques à se mêler aux intérêts privés.

La privatisation de l'éducation publique du Canada est renforcée par un large éventail de dispositions de l'AGCS qui interdiront aux gouvernements de privilégier les services d'éducation publique. Ce sont plutôt les entreprises privées à but lucratif qui auront le droit de soumissionner pour des services éducatifs, et de les fournir, transformant les rares dollars publics en profits privés.

Le plan de l'OMC pour l'éducation publique inclut :

- **Une réduction du personnel** – La qualité de l'éducation diminuera alors qu'il y aura moins de personnel enseignant et moins de personnel de soutien qui essaieront de travailler avec un plus grand nombre d'élèves.
- **Une érosion des normes** – Le personnel éducatif, y compris les non-enseignants, luttent pour des normes et des règlements pour protéger l'éducation et assurer sa qualité. L'OMC examinera les normes et les règlements pour l'éducation selon ce qui sera le plus rentable et non pas selon les pratiques les meilleures et les plus sûres. Toute chose considérée comme limitant le commerce et les profits sera contestée au moyen du processus de règlement des différends puissant et secret de l'OMC.
- **Aucun contrôle de la collectivité** – Les multinationales ne seront pas obligées d'avoir une représentation locale responsable sur les conseils qui dirigent les écoles à but lucratif. Pas plus qu'elles ne seront obligées d'embaucher dans la collectivité.
- **Les entreprises passent à la caisse** – Les gouvernements ne pourront pas diriger des fonds vers le seul secteur de l'éducation. Les entreprises auront un accès garanti aux deniers publics.
- **Une « éduca-pub »** – Il sera difficile d'empêcher le matériel éducatif financé par les entreprises d'inclure de la publicité sous forme de contenu éducatif.
- **Pas de salles de classe, pas de livres, pas d'enseignantes et enseignants...** La technologie combinera les normes et les règlements affaiblis pour rendre inutiles les salles de classe, les livres et le personnel alors que l'enseignement à distance à but lucratif sera fourni aux élèves par la voie d'Internet.
- **Entrouvrir les vannes des bibliothèques** – Les engagements du Canada face à l'AGCS incluent un large éventail de services techniques et informatiques, de services de traitement des données, de recherche et de développement qui soutiennent les services de bibliothèque. Les bibliothèques étrangères pourraient faire une contestation en vertu de l'AGCS pour exiger un même accès à un soutien public au financement, des tarifs d'affranchissement peu élevés, un traitement fiscal préférentiel et l'utilisation à bas prix de l'infrastructure publique.

L'OMC renforcera les problèmes que nous combattons déjà :

- **Un système à deux paliers** – Le détournement des fonds publics vers les écoles privées mine le soutien pour notre système d'éducation publique. Déjà, des frais de scolarité très élevés signifient qu'un plus petit nombre de Canadiennes et de Canadiens peuvent se permettre de faire des études universitaires sans s'endetter énormément. L'AGCS creusera ce fossé davantage.
- **Un champ d'action corporatif** – Les fonds de recherche versés conditionnellement permettent aux entreprises d'établir les règles du jeu, établissant la connaissance comme un bien qui peut être vendu et non pas partagé pour le bien commun. En vertu de l'AGCS, cela deviendra la règle et non pas l'exception.
- **Des partenariats public-privé et des diplômés à but lucratif** – Un certain nombre d'universités canadiennes ont accepté des propositions de la part d'entreprises transnationales qui compromettent leur indépendance et transforment les professeurs en consultants pour le secteur privé payés par les établissements du secteur public.
- **Une période d'essai permanente, une perte de contrôle local et moins de contenu canadien** – Une société du New-Jersey, Educational Testing Services (ETS), a obtenu un contrat avec l'Ontario afin de concevoir des examens qui maintiennent les enseignantes et enseignants de cette province dans un état de période d'essai permanente. Des contrats de ce genre seront immobilisés par les accords commerciaux.

L'éducation publique est un droit!